



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
6 novembre 2021
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session
Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021

Point 10 b) de l'ordre du jour
Questions relatives à l'état de la science et à l'examen
Deuxième examen périodique de l'objectif global
à long terme au titre de la Convention et des progrès
d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session
Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021

Point 7 de l'ordre du jour
Deuxième examen périodique de l'objectif global
à long terme au titre de la Convention et des progrès
d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation

Deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation

Projet de conclusions proposé par les Présidents

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont créé un groupe de contact commun chargé de cet examen.
2. Le SBSTA et le SBI ont noté que la première réunion du dialogue structuré entre experts prévu dans le cadre du deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis dans sa réalisation s'était tenue sous la forme de deux sessions en ligne, respectivement en novembre 2020 et juin 2021, et que la deuxième réunion de ce dialogue s'était tenue en novembre 2021 à Glasgow.
3. Le SBSTA et le SBI ont félicité les cofacilitateurs du dialogue structuré entre experts prévu dans le cadre du deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis dans sa réalisation d'avoir été nommés à cette fonction, et ont salué l'efficacité avec laquelle ils avaient animés les travaux des deux premières réunions du dialogue entre experts.
4. Rappelant la décision 5/CP.25, le SBSTA et le SBI ont noté que la troisième réunion du dialogue structuré entre experts prévu dans le cadre du deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis dans sa réalisation serait organisée parallèlement à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires (juin 2022).
5. Le SBSTA et le SBI ont noté que des rapports succincts sur les réunions du dialogue structuré entre experts seront inclus dans le rapport de synthèse dont il est question au paragraphe 86 b) de la décision 1/CP.18, pour examen par le groupe de contact commun, SBSTA-SBI, chargé du deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis dans sa réalisation.



6. Le SBSTA et le SBI ont invité les Parties et les observateurs à communiquer via le portail des communications¹, avant le 4 mars 2022, des avis concernant la troisième réunion du dialogue structuré entre experts prévu dans le cadre du deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis dans sa réalisation.

¹ <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.